

# Rapport d'activités – Année 2016

*L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.*

## Sommaire

	pages
1	Présentation du territoire..... 2
2	Compétences..... 4
3	Modification des statuts..... 5
4	Aménagement du territoire..... 5
5	Développement durable, transports..... 8
6	Valorisation du territoire et communication..... 10
7	Enfance..... 10
8	Mutualisation..... 11
9	Aire d'accueil des gens du voyage..... 12
10	Instruction du droit des sols..... 12
11	Personnel et finances..... 13
Annexe	Liste des délibérations 2016 16

# 1. Présentation du territoire

---

## 1.1. Composition du territoire

La communauté de communes Cœur d'Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La communauté de communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d'exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Cœur d'Yvelines comprend 31 communes pour environ 49 000 habitants.



## 1.2. Organes de fonctionnement

L'organe délibérant: le conseil communautaire

Le conseil communautaire, composé de 57 membres titulaires et 21 suppléants, règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes.

## L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions à des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

## Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil communautaire a fixé à 13 le nombre de Vice-Présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents.

Hervé	PLANCHENAU	Président
Bernard	JOPPIN	Vice-Président en charge du développement économique et du déploiement de la fibre optique
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique
Rémi	LUCET	Vice-Président en charge des déchets des ménages
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge du développement de l'intercommunalité
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge de la politique du logement
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la petite enfance et de la politique périscolaire
Joseph	LE FOLL	Vice-Président en charge de la protection de l'environnement
Alain	BRICAULT	Vice-Président en charge des ressources humaines et des gens du voyage
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge de la communication
Hervé	LEMOINE	Vice-Président en charge de la mutualisation des services
Pierre	SOUIN	Vice-Président en charge des transports publics
Michel	VERENNEMAN	Vice-Président en charge des équipements sportifs

## Le Conseil des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

## Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :

- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

## Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :

- Aménagement du territoire (droit du sol et développement économique)
- Moyens (finances, ressources humaines, mutualisation, développement intercommunal)
- Valorisation du territoire et communication
- Jeunesse (petite enfance, périscolaire, équipements sportifs)
- Développement durable (environnement, déchets ménagers, transports)
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

## 2. Les compétences

---

### 2.1. Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire (suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activités au 01/01/2017 ce qui entraîne un transfert des zones d'activités existantes à l'intercommunalité) ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

### 2.2. Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (\* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines*)

- Protection et mise en valeur de l'environnement \* ;
- Politique du logement et du cadre de vie \* ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie \* ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs \* ;
- Action sociale d'intérêt communautaire \* ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

### 2.3. Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;
- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants ;
- service commun « instruction du droit des sols ».

## 3. Modification des statuts

---

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de l'intercommunalité, modifiés afin :

- d'intégrer dans les compétences le versement de la contribution SDIS.
- de faire mention de la compétence SCOT
- de modifier des intitulés de la compétence développement économique dans le cadre de la loi NOTRe

## 4. Aménagement du territoire

---

### 4.1. Développement économique

#### Maisons médicales

Un groupe de travail est créé afin d'établir un principe général sur la prise en charge financière de Cœur d'Yvelines à la création et à l'aménagement de maisons médicales. Il se réunit à trois reprises durant l'année et fait les propositions suivantes :

- la commune fournit le bâtiment à destination d'une maison médicale ;
- le bâtiment reste propriété de la commune ;
- les dépenses d'aménagement sont prises en charge par la CCCY. La participation de la CCCY sera plafonnée à 1000 € HT / m<sup>2</sup>
- la commune prend en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement puisqu'elle reste propriétaire du foncier, elle percevra donc les loyers inhérents à l'occupation des locaux;
- chaque projet, pour être éligible, fera l'objet d'une présentation au conseil pour être déclaré d'intérêt communautaire ;
- la commune s'engagera à utiliser le bâtiment en maison médicale pendant une durée de 20 ans. Cet engagement fera l'objet d'une convention avec la CCCY.
- l'étude commandée à l'URPS identifiera les besoins éventuels d'autres implantations

Le 7 décembre 2016, le directeur de l'URPS Médecins présente les premiers résultats de cette mission.

- Pour la médecine spécialisée et les professions paramédicales, l'offre étant élevée, il n'y a pas une situation de pénurie. Dans les années à venir, l'attention devra toutefois être portée sur la pédiatrie, la dermatologie et l'orthophonie.
- Pour la médecine générale, la moyenne d'âge des praticiens est de plus de 50 ans et des départs en retraite sont imminents.

Le nombre de médecins généralistes par rapport à la densité de la population est inférieur à la moyenne départementale et le territoire de Cœur d'Yvelines est classé par l'ARS comme « intermédiaire », soit une zone non déficitaire.

Les projets de regroupement de généralistes et notamment d'installations de médecins à Neauphle-le-Château et Beynes sont considérés par l'URPS comme pertinents

Un complément d'étude est demandé, principalement sur l'ouest du territoire de la CCCY

Lors de sa séance du 16 mars 2016, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la création de l'établissement regroupant des professionnels de santé dans des locaux de la commune de Neauphle-le-Château.

Suite à la procédure de consultation engagée en novembre, 50 offres d'entreprise ont été reçues. L'attribution des 13 lots a eu lieu en décembre pour un démarrage des travaux début janvier 2017. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 360 000,00 € (HT).

## Co-working

Les tiers-lieux de travail sont des espaces physiques de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent de mettre à disposition des usagers des ressources partagées entre les membres (immobilier, technologie, équipement, connaissances). L'objectif est de favoriser la créativité, l'initiative et le partage dans un lieu ouvert, accessible et de formes diverses.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a contribué à la multiplication de ces « tiers-lieux ». Cette notion regroupe de multiples initiatives comme les espaces de co-working ou les fablabs.

Sur le territoire de Cœur d'Yvelines, le constat est une quasi-absence de ce type d'offre, à l'exception d'une réalisation privée à Méré. Cœur d'Yvelines a compétence pour intervenir en cas de carence de l'initiative privée.

Afin d'étudier la pertinence de l'installation de tiers-lieux sur le territoire, Cœur d'Yvelines a engagé une étude, d'un montant total de 17 400 € HT, en partenariat avec un cabinet spécialisé (LBMG) et le 50 co-working de Méré.

L'étude est composée de deux phases :

- Analyse de terrain
- Positionnement des projets en réseau (si la première phase indique un potentiel propice à la création de plusieurs tiers-lieux).

Dans le cadre de la première phase, une enquête en ligne a été initiée à partir du mois de novembre sur le site de la CCCY, relayée par les sites des communes membres. Parallèlement, une distribution de flyers a été organisée sur l'ensemble des gares du territoire. Le retour des analyses aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

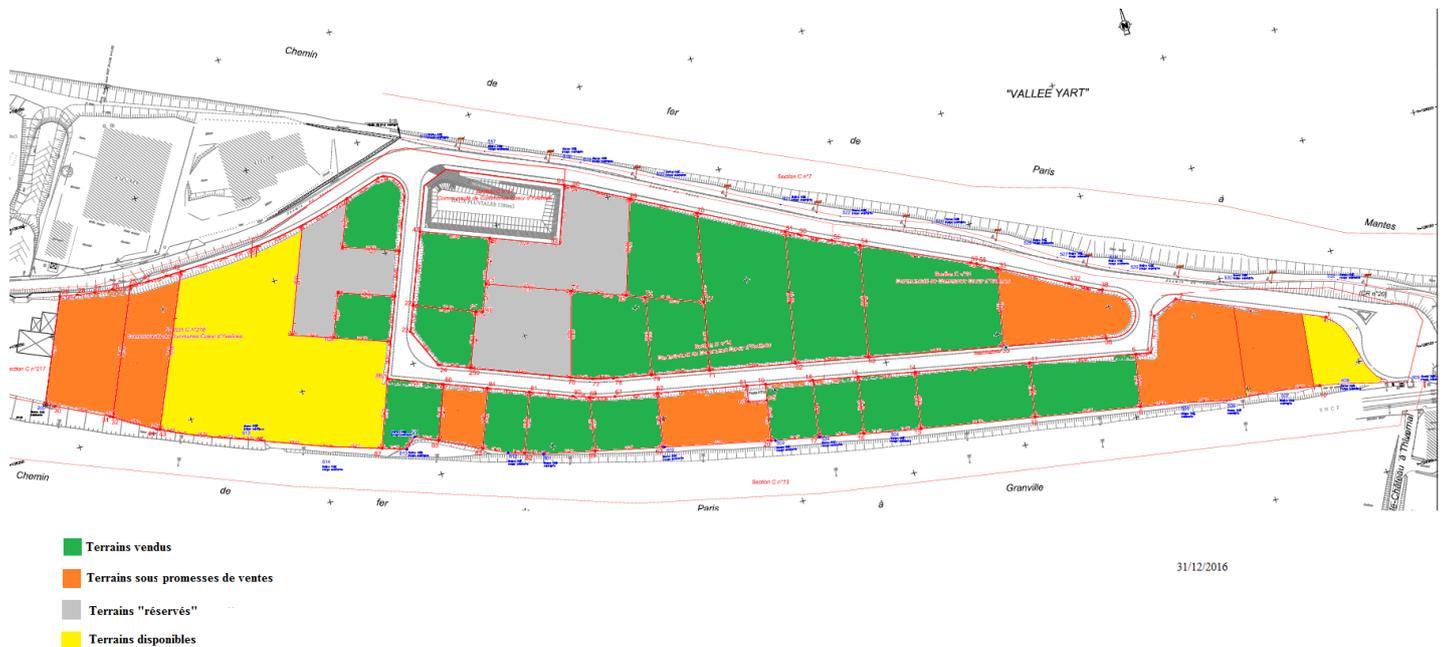
## Pavy II

La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.



La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire...

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m<sup>2</sup> par lot).



En 2016, 2 lots supplémentaires ont été vendus (soit un total cumulé de 19 lots) pour un montant 145 440 € :

- 7 lots sont sous promesse de vente
- 3 lots sont réservés
- 2 lots restent à commercialiser

#### 4.2. Aménagement numérique du territoire

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines dont il assure le portage, le Conseil départemental des Yvelines a fixé, lors de l'Assemblée Départementale du 3 Juillet 2012, l'objectif de desservir l'ensemble des foyers du département d'ici à 2020.

Le Conseil départemental des Yvelines, par délibération du 27 novembre 2015, a pris position en faveur de la création d'un syndicat mixte dédié à l'aménagement numérique, afin de partager la conduite stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du SDTAN avec les intercommunalités des Yvelines.

La Communauté de communes dispose de la compétence pour l'établissement et l'exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique.

La constitution récente d'un syndicat mixte départemental d'aménagement numérique « Yvelines Numériques » pour la mise en œuvre du SDTAN des Yvelines, ouvert à l'adhésion des intercommunalités situées sur le territoire des Yvelines, constitue une opportunité pour la Communauté de communes dès lors que l'accès au très haut débit implique une action conjointe des collectivités permettant une mutualisation des moyens et des économies d'échelles.

Par délibération en date du 13 avril 2016, la CCCY a donc demandé son adhésion au syndicat Yvelines Numériques

En octobre 2016, ce syndicat a adopté le calendrier de déploiement de l'aménagement numérique suivant :

COMMUNES	FIBRE OPTIQUE (communes prioritaires) Déploiement 2018-2019	FIBRE OPTIQUE Déploiement 2019-2020	Déficit numérique - Montée En Débit (MED)
Auteuil-le-Roi		X	
Autouillet			X
Bazoches-sur-Guyonne,			X
Behoust		X	
Beynes		X	

Boissy-sans-Avoir,	X		
Flexanville			X
Galluis			X
Gambais			X
Garancières		X	
Goupillières	X		
Grosrouvre			X
Jouars-Pontchartrain,	X		
Les Mesnuls			X
La Queue-lez-Yvelines,		X	
Le Tremblay-sur-Mauldre,		X	
Marcq		X	
Mareil-le-Guyon,			X
Méré		X	
Millemont			X
Montfort-l'Amaury,		X	
Neauphle-le-Château,		X	
Neauphle-le-Vieux,	X		
Saint-Germain-de-la-Grange,		X	
Saint-Rémy-l'Honoré,			X
Saulx-Marchais,		X	
Thiverval-Grignon,			X
Thoiry		X	
Vicq			X
Villiers-le-Mahieu,			X
Villiers-Saint-Frédéric,		X	
	4	14	13

Période	Commune
janv-2017/ sept-2017	Thiverval-Grignon
fév-2017/ oct-2017	Saint-Rémy-L'Honoré
mars-2017/ nov-2017	Gambais
avril -2017/ déc-2017	Flexanville - Millemont
mai 2017/ jav-2018	Bazoches sur Guyonne - Galluis- Grosrouvre-Mareil-le-Guyon - Les Mesnuls - Vicq
juin-2017/ fév-2018	Autouillet – Villiers le Mahieu

## 5. Développement durable, transports

### 5.1 Déchets ménagers

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12<sup>ème</sup> aux syndicats concernés.

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année au conseil communautaire. Il est par la suite présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

## **5.2 Aménagements aux abords des gares**

En février, la Société Indigo a présenté un rapport sur la problématique du stationnement aux abords de 3 des gares du territoire : Villiers Neauphle Pontchartrain / Montfort l'Amaury-Méré / Garancières La Queue lez Yvelines, proposant plusieurs solutions par site.

La commission « Transport » du 21 juin a soulevé 2 problématiques principales : l'acquisition du foncier et la mise en place d'un stationnement payant. Il est de plus proposer d'organiser une enquête de terrain pour connaître l'origine des véhicules stationnés ; elle se déroulera en septembre et confirmera la présence importante de véhicules extérieurs au territoire de la CCCY.

En parallèle le développement du stationnement aux abords des gares de la Grande Couronne parisienne est lancé à travers le programme « 10 000 places en IDF ». Ainsi trois réunions sont organisées à l'initiative de la SNCF (le 28 juillet, le 23 août et le 19 octobre, réunion de synthèse concernant les trois gares)

L'objectif du STIF est de développer, entre 2016 et 2019, une offre de stationnement payant en grande couronne dans les secteurs les plus éloignés des centres d'agglomération où la voiture est le principal (voire le seul) mode de déplacement pour se rabattre en gare.

En complément, la SNCF souhaite apporter de nouveaux services du quotidien dans ces parkings.

La SNCF investit dans la création et l'aménagement des parkings retenus dans le programme avec le soutien financier du STIF.

Les gares de Villiers-Saint-Frédéric et Montfort-Méré ont été sélectionnées pour faire partie de ce programme. Cœur d'Yvelines a demandé de l'intégration de la gare de Garancière-La-Queue.

Le déploiement du programme va s'effectuer en fonction :

- des besoins identifiés ;
- des possibilités de création de parcs de stationnements payants (20€ par mois) selon les normes STIF et gérés par EFFIA, filiale SNCF ;
- de la règlementation du stationnement autour du parc ;
- des possibilités de mise en place de « services + ».

Le transfert de la gestion à EFFIA aurait pour conséquence l'imposition des tarifs par le prestataire sans possibilité d'intervention de Cœur d'Yvelines.

### **Gare de Villiers-Saint-Frédéric / Neauphle-le-Château / Jouars-Pontchartrain :**

- un parc de stationnement payant serait réalisé sur la partie actuellement utilisée par les véhicules mais non aménagée ;
- la SNCF propose d'installer une micro-crèche (10 berceaux) dans le cadres des « services + ».

### **Gare de Montfort-l'Amaury / Méré :**

- des travaux dans et autour de la gare ont été effectués ou sont en cours : mise aux normes accessibilité, local vélo sécurisé, espace de micro-working ;
- proposition de mise en place d'une micro-crèche ;
- réflexion sur l'aménagement de l'étage du bâtiment (« co-working ») ;

- question de la destination du terrain de 1 256m<sup>2</sup> acquis par la CCCY en 2015

La commission transport du 2 novembre rend compte de ces différentes avancées et évoque les options envisageables

## 6. Valorisation du territoire et communication

---

### 6.1 Valorisation du territoire

La Commission valorisation du territoire et communication, dans sa séance du 23 mars, a de nouveau exprimé la nécessité d'un recensement exhaustif du patrimoine, préalable indispensable à toute action.

Il est décidé d'utiliser le découpage en 6 UTC du territoire, réalisé pour l'élaboration du schéma de mutualisation. Un responsable est désigné pour chaque UTC afin de se rapprocher des communes pour effectuer ce recensement. Un nouveau document est élaboré en ce sens.

### 6.2 Communication

Trois lettres d'information à l'attention des délégués communautaires sont publiées pour présenter les avancées des différents dossiers et projets de la CCCY. Les publications ont lieu en janvier, avril et septembre et sont toutes précédées par la réunion de la commission dédiée.

Par ailleurs, le magazine à destination de la population est publié fin janvier.

## 7. Enfance

---

### 7.1. RIPAM

L'action de ce service s'articule autour de trois missions qu'il a poursuivies tout au long de l'année

- Mission d'information

La première mission du RIPAM est l'information auprès des parents et des assistants maternels (mise en contact des parents et assistants maternels, informations sur les démarches administratives, informations sur le droit de travail).

- Mission de rencontres et d'échanges

Cette mission a pour but de rompre l'isolement des assistants maternels et d'animer des rencontres autour d'ateliers.

Le RIPAM organise des ateliers d'éveil quatre matinées par semaine sur six salles mises à disposition par les communes (4 salles avec un atelier toutes les semaines, deux salles tous les 15 jours).

- Mission d'observatoire de la petite enfance

L'observatoire de la petite enfance a pour but de couvrir les besoins de garde et accompagner l'évolution du métier des assistants maternels.

En 2016, 240 assistants maternels exercent effectivement sur le territoire offrant 752 places d'accueil. Par décision du Conseil communautaire, la gestion de la crèche Cœurs d'Enfants (qui accueillent les enfants de Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric) a été transférée à Cœur d'Yvelines.

### 7.2. Cœur d'enfants

La communauté de communes en assure la gestion sous la forme d'une délégation de service public.

Le nouveau marché a été notifié à la Société Maison Bleue pour un montant de 255 000 € la première année et pour une durée de 5 ans, depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

## 8. Mutualisation

Le territoire est découpé en six UTC (Unités Territoriales Cohérentes) et six groupes de travail sont créés.

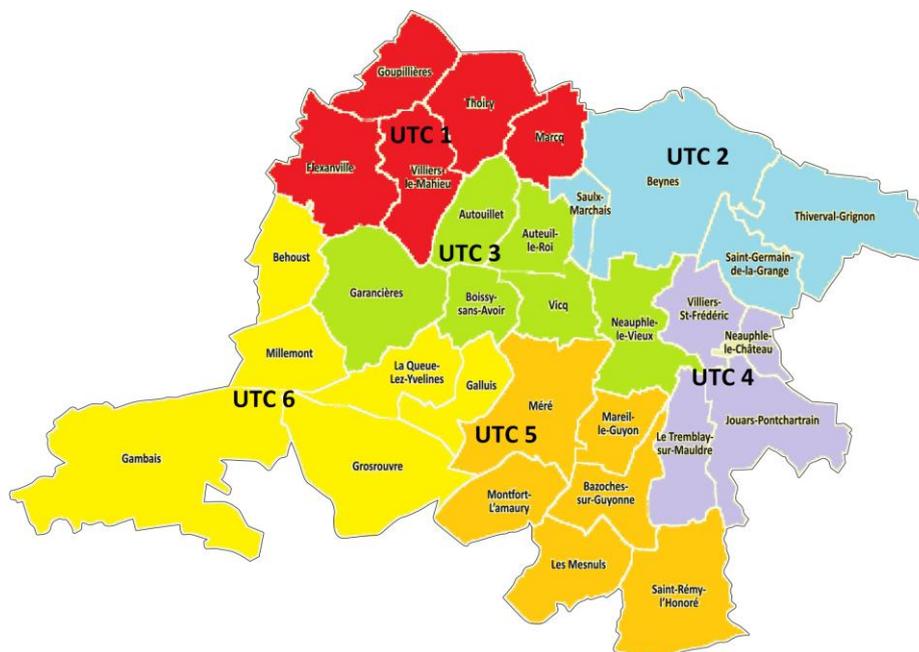
La communauté de communes et ses communes membres, intéressées et volontaires, s'engagent dans une démarche de mutualisation des services selon les dispositions du CGCT.

Cette démarche vise à organiser le partage des services des communes intéressées.

La volonté d'une mise en commun, dans le cadre d'un projet de territoire, a pour but :

- d'améliorer le service public à la population en optimisant les compétences pour proposer des services qui ne bénéficient pas à tous aujourd'hui dans le respect de l'utilisation des deniers publics ;
- d'optimiser l'efficacité des services fonctionnels et opérationnels des communes de Cœur d'Yvelines et de dégager des économies de fonctionnement ou d'investissement afin notamment de compenser les baisses des dotations de l'Etat et l'augmentation des prélèvements transversaux ;
- de garantir entre les communes, l'EPCI, les élus, les agents, la meilleure efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers ;
- d'assurer aux communes une maîtrise entre la gestion technique des dossiers et leur politique, dans un souci d'équité territoriale et de respect de l'identité communale.

Le schéma retenu, dans un premier temps, est celui d'une mutualisation transversale entre communes.



Un questionnaire d'aide à la réflexion pour l'établissement du schéma de mutualisation a été réalisé et transmis à l'ensemble des communes.

Le comité de pilotage s'est réuni le 3 février afin d'élaborer des propositions de mutualisation à la commission dédiée.

La commission mutualisation s'est réunie le 17 février pour étudier les propositions du comité de pilotage et réaliser le rapport de mutualisation.

Ce rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation a été présenté au conseil communautaire du 16 mars.

A l'issue de cette étape, six grands thèmes d'études ont été établis et attribués à chacun des 6 groupes de travail : petite enfance, informatique / bureautique / téléphonie, bâtiment, services administratifs / culture, voirie.

La démarche proposée est la suivante :

- Classer les sous-thèmes par ordre de priorité
- Recenser par sous-thème les attentes de chaque commune au sein de chaque UTC.
- Demander aux communes de chaque UTC leur organisation.
- Recenser les contrats liés à des fonctions mutualisables

Fin 2016, deux groupes de travail l'UTC 5 (voirie), l'UTC 3 (bâtiment), s'étaient réunis et avaient effectué un inventaire des domaines qui leur avaient été soumis afin d'esquisser les premières pistes de mutualisation.

## 9. Aire d'accueil des gens du voyage

---

La communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil pérenne des gens du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 88.9%. L'aire d'accueil a été fermée 8 juillet au 8 août pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 76 662.62 € dont 61 133.58 € pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la communauté de communes a perçu 28 691.94 € (au titre de 2015) et 25 855.72€ (au titre de 2016).

## 10. Instruction du droit des sols

---

Au 31 décembre, 26 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols. Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	Nombre de dossiers
Certificat d'urbanisme	878
Déclaration préalable	686
Permis de construire	336
Permis d'aménager	8

Permis de démolir	6
Permis modificatif / transfert	108
<b>Total</b>	<b>2022</b>

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 242 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

## 11. Personnel et les finances

### 11.1. Personnel

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2016.

		Service administratif	Service Instruction	Service « déchets »	RIPAM	Crèche
Attaché	Temps complet	100 %				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	100 %		-	-	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	75 %	-	25%	-	
Rédacteur	Temps complet Contractuel	50 %	50%			
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	70 %	15 %	15%	-	
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps Complet	-	100 %	-	-	
Rédacteur	Temps complet		100 %			
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	-	-	100 %	-	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	-	-	100 %	-	
Educateur de Jeunes Enfants	Temps Complet	-	-	-	100 %	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	Temps Partiel	-	-	-	100 %	
Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet – en disponibilité	-	-	-	100 %	
Educateur de Jeunes Enfants						100 %
Auxiliaire de Puériculture 1 <sup>ère</sup> classe						100 %

Les charges de personnel représentent 2,12% des dépenses réelles de fonctionnement.

### 11.2. Finances

#### Compte administratif 2015

Le 13 avril 2016, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2015, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes de l'exercice	24 270 290,87 €	983 030,50 €	
Dépenses de l'exercice	21 168 701,95 €	771 166,33 €	939 600,51 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2014</i>			
Excédent	3 101 588,92 €	211 864,17 €	
déficit			- 939 600,51 €
<i>Résultat antérieur 2013</i>			
	+	+	
Excédent	3 069 264,45 €	3 386 915,33 €	
Déficit			
Résultat global	=	=	=
Excédent Global	6 170 853,37 €	3 598 779,50 €	
Déficit Global			- 939 600,51 €

### **Global**

Excédent		<b>8 830 032,36 €</b>
----------	--	-----------------------

### Le budget primitif 2016

Le 13 avril 2016, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2016 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 28 038 200,37 €
- Section d'investissement : 11 696 932,06 €

### **FONCTIONNEMENT**

Propositions nouvelles
---------------------------

#### **DEPENSES**

Chap.		
011	Charges à caractère général	7 012 421,25 €
012	Charges de personnel	480 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 932 199,00 €
014	Atténuation de produit	9 554 878,00 €
66	Charges financières	50 155,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 054 243,56 €
023	Virement à la section d'investissement	4 314 152,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>27 800 049,37 €</b>

<b>RECETTES</b>		Propositions nouvelles
Chap.		
70	Produits des services et du domaine	13 000,00 €
73	Impôts et taxes	20 165 834,00 €
74	Dotations et subventions	3 386 142,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59 100,00 €
76	Produits financiers	20,00 €
77	Produits exceptionnelles	5 000,00 €
013	Atténuation de charges	100,00 €
R002	Excédent reporté	4 170 853,37 €
	<b>Total</b>	<b>27 800 049,37 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

		RAR 2015	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
Chap.				
16	Emprunts et dettes		1 288 965,00 €	1 288 965,00 €
20	Immobilisations incorporelles		167 000,00 €	167 000,00 €
204	Subventions d'équipement	431 106,36 €		431 106,36 €
21	Immobilisations corporelles	47 431,64 €	4 851 366,55 €	4 898 798,19 €
23	Autres immobilisations en cours	461 062,51 €	3 850 000,00 €	4 311 062,51 €
020	Dépenses imprévues		600 000,00 €	600 000,00 €
	<b>Total</b>			<b>11 696 932,06 €</b>

#### RECETTES

		RAR 2015	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
Chap.				
10	Dotations et réserves	- €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	195 000,00 €	195 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	103 000,00 €	103 000,00 €
024	Produit des cessions	- €	880 000,00 €	880 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	3 598 779,50 €	3 598 779,50 €
021	Virement section de fonctionnement	- €	4 314 152,56 €	4 314 152,56 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
	<b>Total</b>			<b>11 696 932,06 €</b>

Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2016

10/02/2016	Compte rendu du conseil du 2 décembre 2015
10/02/2016	Attribution de compensation
10/02/2016	Conventions pour l'éco-organisme Recylum
10/02/2016	Désignation des élus communautaires
10/02/2016	Désignation du terrain aux abords des gares de Villiers Saint Frédéric
16/03/2016	Compte rendu du Conseil du 10 février 2016
16/03/2016	DOB 2016
16/03/2016	Approbation du rapport d'étape sur les propositions de mutualisation
16/03/2016	Attribution du marché de gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
16/03/2016	Définition de l'intérêt communautaire pour l'établissement regroupant des professionnels de santé dans les locaux de la commune de NLC
16/03/2016	Demande de subvention DETR
16/03/2016	Nouvelles adhésions au SIDOMPE
13/04/2016	Compte rendu du Conseil du 16 mars 2016
13/04/2016	Approbation du compte de gestion 2015
13/04/2016	Approbation du compte administratif 2015
13/04/2016	Affectation du résultat 2015
13/04/2016	Vote des taux de TEOM
13/04/2016	Vote du taux de Taxe d'Habitation
13/04/2016	Vote du taux de CFE
13/04/2016	Vote du taux de Taxe Foncière Non Bâti
13/04/2016	Vote du budget Primitif 2016
13/04/2016	Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
13/04/2016	Convention avec l'URPS
13/04/2016	Groupement de commande pour l'achat de gaz avec le SEY
13/04/2016	Adhésion au syndicat "Yvelines Numérique"
28/09/2016	Approbation du compte rendu du 13-04-16
28/09/2016	Désignations d'élus communautaires
28/09/2016	modification des délégations du président
28/09/2016	transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité
28/09/2016	fixation des cotisations minimales de cfe
28/09/2016	rapport de la clect
28/09/2016	intérêt communautaire piscine de Montfort l'Amaury
28/09/2016	intérêt communautaire gymnase de Montfort l'Amaury
28/09/2016	intérêt communautaire gare routière vsf et parking
28/09/2016	audit énergétique
28/09/2016	représentants au syndicat mixte yvelines numérique
28/09/2016	représentants au sidompe
28/09/2016	représentant au Sied
28/09/2016	rapport d'activités
28/09/2016	rapport d'activités OM
28/09/2016	rapport d'activités DSP Cœurs d'enfants
28/09/2016	Adhésion Pack Prévoyance Intériale CIG

28/09/2016	Commissions communautaires
28/09/2016	représentants CSS
14/12/2016	approbation du compte rendu du 28-09-2016
14/12/2016	modifications des statuts
14/12/2016	décision modification n°1
14/12/2016	ouverture des crédits d'investissement 2017
14/12/2016	création de poste
14/12/2016	convention sortie du sictom
14/12/2016	ouverture dominicale des commerces de méré